

Charity business



Quelle est la part de votre don qui servira effectivement la cause que vous supportez ? A quel point les associations caritatives dépendent-elles des donateurs ? Jusqu'où peuvent-elles aller pour récolter des fonds ? A l'heure de rendre des comptes, notre enquête montre certaines disparités entre les œuvres philanthropiques.

Notre générosité serait-elle en panne ? Le terrible tremblement de terre qui a secoué la province chinoise du Sichuan ou le cyclone Nargis qui a ravagé le Myanmar (ex-Birmanie) en 2008 n'ont pas suscité, chez nous, le raz-de-marée de dons que l'on avait connu pour le tsunami de 2004. A plusieurs reprises, les ONG humanitaires se sont plaintes de la faible mobilisation du public. Ras-le-bol des donateurs ? Crise du pouvoir d'achat ? Ni l'un ni l'autre, vraisemblablement. Il semble que nous donnons toujours autant. Mais il y a de plus en plus d'associations qui doivent se partager le gâteau, en particulier dans le secteur humanitaire.

En Belgique, de nombreuses associations caritatives sont fortement dépendantes des dons, comme Greenpeace, qui finance 92 % de ses activités grâce à eux ! Tandis qu'au Royaume-Uni par exemple, la dépendance aux ressources privées oscille entre 50 et 55%. Dans ce contexte, la concurrence pousse

ces organisations dans les bras d'un marketing toujours plus agressif. Et parfois très coûteux. Des sociétés de marketing direct se sont ainsi spécialisées dans les services aux associations, quand celles-ci ne disposent pas de leur propre département de récolte de fonds. Au final, l'efficacité n'est pas toujours au rendez-vous. Une opération de récolte de fonds peut englober jusqu'à 60 % des dons qu'elle a servis à drainer ! En moyenne, on estime que 20 à 30 % des dons partent dans le financement des campagnes de récolte.

Plongée au cœur du monde philanthropique

Qui contrôle ces dépenses ? Y a-t-il des règles éthiques concernant la forme des messages ? C'est ce que nous avons cherché à savoir en enquêtant sur une trentaine d'organisations. Nous nous sommes basés sur les informations mises à disposition par les associations elles-mêmes, ce

qui constitue un bon baromètre de leur transparence, ainsi que sur les données de la Banque Nationale de Belgique, de l'AERF, l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds, ou encore du site DonorInfo (voir encadré p. 39). Le tableau en p. 38 résume leurs principales données financières. Vu le caractère très subjectif des motivations qui poussent à faire un don, il ne s'agit bien sûr pas d'établir un classement, mais de permettre au lecteur de se faire une idée de l'utilisation des fonds confiés aux associations.

En matière d'accès à l'information non financière, les associations s'en sortent toutes très bien. Que ce soit via internet ou par courrier, les donateurs savent généralement à quoi leur don est destiné et sont informés du suivi du projet ou de la cause qu'ils soutiennent. Un petit bémol quand même, avec Télévie, l'opération-phare supportée par RTL; le public reçoit très peu d'information concrète sur

l'utilisation des fonds, contrairement à Cap48, supportée par la RTBF.

Un problème, la présentation des comptes

Quand il en va des finances, les choses se corsent. Les rapports d'activités se trouvent souvent sur le site, mais les parties comptables sont parfois réduites au strict minimum.

En outre, à moins d'être un comptable chevronné et d'avoir accès aux comptes complets des associations, il est quasiment impossible de comparer leurs données financières, notamment la proportion de dons qui atteint effectivement la cause après déduction des frais. En effet, n'étant pas toutes soumises aux mêmes obligations comptables – les petites asbl par exemple ne sont pas soumises au schéma complet de la Banque Nationale – elles ne présentent pas leurs comptes de la même manière. Une association pourrait très bien recourir à certaines ficelles comptables tout à fait légales pour faire apparaître des dépenses de gestion moins élevées et gonfler la part des dons effectivement affectée aux projets.

La Fondation Belge des Brûlures, la Ligue des Droits de l'Homme et Veeweyde sont les seules associations de notre échantillon qui ne publient aucun compte, que ce soit via la Banque Nationale, leur site Internet ou rapport d'activités. Et les informations financières diffusées par Télévie sont extrêmement limitées. Les fonds récoltés lors de cette opération sont certes reversés aux FNRS (Fonds de la Recherche Scientifique), mais cela n'exonère pas Télévie de son devoir d'information.

Auto-régulation

De nombreuses associations belges ont toutefois compris la nécessité d'améliorer leur transparence. C'est ainsi qu'est née en 1996, l'Association pour une Ethique dans les Récoltes de Fonds (AERF), qui se donne pour but de "procurer à la population belge des garanties de qualité morale dans les récoltes de fonds ainsi que la transparence des comptes". Un code éthique définit le devoir d'information à l'égard des donateurs et fixe les limites à ne pas dépasser dans les messages d'appel aux dons. Il définit aussi des

normes de transparence financière, notamment l'engagement à recourir à un expert comptable et à un réviseur. Chaque membre s'engage à respecter le cahier des charges, sous la surveillance d'un comité. L'AERF répond à toute question ou plainte au sujet de ses membres qui, ensemble, décident des éventuelles sanctions (avertissement et exclusion). Actuellement, une douzaine d'asbl sont dans le collimateur du comité à cause de leur manque de transparence financière.

Par ailleurs, la plupart des associations ont le statut d'asbl ou de fondations, ce qui implique aussi une série de limites. La principale étant l'obligation de consacrer la majorité des recettes d'éventuelles activités lucratives au financement des missions sociales.



L'ÉMOTION, UNE ARME À DOUBLE TRANCHANT

D'après une étude de la Fondation de France, notre solidarité prendrait racine dans la conviction de l'égalité fondamentale entre les êtres humains, et le sentiment qu'il faut restaurer cette égalité avec ceux que le sort a défavorisés (pauvreté, maladie, naissance dans un pays sous-développé, etc.). C'est également une manière de (re)créer du lien social.

La plupart des donateurs refusent le terme de "don". D'ailleurs, rares sont ceux qui se considèrent comme "généreux". La fierté ou la satisfaction que nous retirons de nos actes de générosité semblent aussi un peu tabou. En même temps, le sens du devoir cohabite avec la sensation d'une forte pression sociale (c'est mal vu de ne pas donner) et le sentiment, encore plus désagréable, que les médias et les associations tentent de les culpabiliser.

Les messages jouent évidemment sur notre sens du devoir et notre "besoin de générosité". Ceux qui marchent le mieux misent beaucoup sur l'émotion. La vision d'animaux maltraités, de corps mutilés ou de ventres gonflés par la malnutrition nous fera mettre la main au portefeuille plus facilement, surtout s'il s'agit d'enfants.

Mais ces images, associées à des messages insistant, par exemple, sur le pouvoir qui est entre les mains des donateurs, peuvent aussi être très culpabilisantes et irriter certains d'entre eux. A force d'être sollicités de toute part, et avec toujours plus de pathos, on risque aussi de les voir se transformer en zappeurs donnant à ceux qui frappent le plus fort. Avec le risque que les causes moins spectaculaires ou moins médiatisées soient de moins en moins soutenues.

L'appel au don de la Fondation belges des Brûlures en faveur de la petite Anne, bébé de 18 mois gravement brûlé sur tout le corps, mise beaucoup, peut-être trop, sur l'émotion. Le courrier est signé de la main du Président de la Fondation ("lui-même grand brûlé") et interpelle vivement le donateur : "Respirez à fond et regardez la photo d'Anne, au verso. Laissez ensuite parler votre coeur pour aider cet adorable bébé de 18 mois, Madame, Monsieur!"

ASSOCIATIONS ET FONDATIONS : DONNÉES FINANCIÈRES (1)

	Répartition des entrées			Répartition des dépenses			
	financement privé : dons, legs, cotisations, ventes, ...	subsidés	autres	mission sociale	récolte de fonds privés	administration	autres
11.11.11. - CNCD (Centre National de Coopération au développement)	44 %	47 %	9 %	74 %	6 %	20 %	0 %
Action Damien (aide médicale)	68 %	32 %		70 %	15 %	4 %	11 %
Aide Fraternelle Salvatorienne (Fondation chrétienne d'aide au développement)	95 %	0 %	5 %	82 %	11 %	7 %	0 %
Amnesty International Belgique francophone (défense des droits de l'homme)	84 %	14 %	2 %	72 %	21 %	7 %	0 %
Association Muco (lutte contre la mucoviscidose)	86 %	0 %	14 %	64 %	26 %	10 %	0 %
ATD Quart Monde Belgique (lutte contre l'exclusion et la pauvreté)	50 %	44 %	6 %	82 %	4 %	12 %	2 %
Banques Alimentaires (collecte de denrées)	93 %	0 %	7 %	57 %	0 %	38 %	5 %
Cap 48 (Opération de solidarité organisée par la RTBF en faveur des personnes handicapées)	77 %	13 %	10 %	85 %	15 %		0 %
Caritas International (Organisation d'inspiration chrétienne d'aide humanitaire)	27 %	64 %	9 %	85 %	5 %	10 %	0 %
Croix Rouge Belgique francophone (aide médicale)	7 %	3 %	90 %	96 %	1 %	inclus dans les projets financés	2 %
Enfance Tiers Monde (aide au développement centrée sur l'enfant)	89 %	9 %	2 %	83 %	3 %	13 %	1 %
Entraide et Fraternité (ONG catholique de coopération au développement)	?	52 %	7 %	90 %	4 %	6 %	0 %
Fondation Belge des Brûlures	92 %	7 %	1 %	?	?	?	?
Fondation contre le cancer	97 %	0 %	3 %	91 %	6 %	2 %	1 %
Fondation Roi Baudouin (philanthropie)	67 %	33 %	0 %	92 %	0 %	8 %	0 %
Greenpeace (protection de l'environnement)	93 %	0 %	7 %	61 %	29 %	10 %	0 %
Handicap international (aide aux personnes handicapées)	31 %	66 %	3 %	83 %	9 %	4 %	4 %
Iles de Paix (aide au développement)	68 %	32 %	0 %	70 %	0 %	13 %	17 %
Les Petits Riens (aide aux personnes en difficulté matérielle et /ou morale)	61 %	26 %	13 %	95 %	0 %	0 %	5 %
Ligue Braille (aide aux personnes aveugles ou malvoyantes)	80 %	20 %	0 %	88 %	5 %	7 %	1 %
Ligue des Droits de l'Homme	?	?	?	?	?	?	?
Médecins du Monde (aide médicale)	29 %	63 %	8 %	79 %	9 %	12 %	0 %
Médecins sans frontières (aide médicale)	83 %	17 %	0 %	91 %	9 %		
Oxfam Solidarité (aide au développement)	45 %	45 %	10 %	86 %	6 %	7 %	0 %
Plan-Belgique (aide à l'enfance)	98 %	1 %	1 %	83 %	9 %	8 %	0 %
Sos Villages enfants (aide à l'enfance)	32 %	56 %	12 %	88 %	0 %	12 %	0 %
Télévie (Opération de récolte de fonds organisée par RTL-TVI pour lutter contre la leucémie et le cancer)	?	?	?	?	?	?	?
Unicef (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)	94 %	5 %	1 %	63 %	32 %	5 %	0 %
Veeweyde (protection des animaux)	?	?	?	?	?	?	?
Vétérinaires Sans Frontières (aide au développement via "l'optimalisation de l'élevage").	11 %	86 %	3 %	67 %	0 %	8 %	25 %
WWF (conservation de la nature)	58 %	27 %	15 %	69 %	13 %	12 %	6 %

? : information non disponible (1) La plupart des données datent de 2007. (2) Il s'agit des dons privés par rapport au coût des activités, qui incluent toutes les dépenses à l'exception des charges financières et exceptionnelles.

Dons hors legs (en €)	% d'activités couvert par les dons (2)	Coût de la récolte de fonds (en €)	Membre de l'AERF
945 334	campagne uniquement	169 332	OUI
4 923 046	31 %	2 090 793	OUI
1 272 752	79 %	183 813	NON
2 282 243	62 %	836 945	OUI
933 776	52 %	470 209	OUI
336 222	31 %	45 528	OUI
?	?	?	NON
748 165	24 %	469 159	NON
3 666 000	21%	888 936	OUI
2 747 362	6 %	587 832	NON
745 429	109 %	22 887	OUI
1 585 000	44 %	93 460	OUI
?	?	?	OUI
7 914 102	49 %	1 027 909	OUI
23 276 000	53 %	sans objet	NON
4 216 935	92 %	1 331 159	OUI
4 115 000	28 %	1 299 349	OUI
662 884	20 %	196 433	NON
909 008	14%	1 563 499	OUI
685 853	9 %	353 392	NON
?	?	?	OUI
619 396	29 %	180 267	OUI
100 120 000	82 %	3 429 000	NON
2 967 855	15 %	1 354 703	OUI
?	?	?	OUI
704 852	28 %	99 619	OUI
8 117 840	?	?	NON
8 261 000	47 %	3 614 737	OUI
?	?	?	NON
800 000	12 %	?	NON
2 868 463	52 %	712 667	OUI

Des comptes harmonisés pour s'informer et comparer

Nous trouvons légitime que les associations amenées à gérer des sommes (parfois élevées) provenant de la générosité du public puissent être contrôlées, et que les donateurs qui le désirent aient accès aux résultats de ces contrôles. Fort heureusement, il existe une série de garde-fous et une initiative déontologique, l'AERF, qui nous paraît digne de foi. Et mis à part quelques scandales (comme SOS Sahel qui est encore dans toutes les têtes), le monde philanthropique pose rarement problème. Mais le secteur a tout de même des efforts à faire en termes de transparence financière. L'AERF planche

actuellement sur une feuille de présentation standardisée des comptes. Seul ATD Quart-Monde fournit déjà une telle présentation. Elle nous semble en effet nécessaire. Bien sûr, il faudra tenir compte de la diversité des associations, on ne peut pas exiger la même chose d'une organisation internationale qui a pignon sur rue que d'une petite asbl locale qui n'a pas les moyens de peaufiner sa comptabilité. Mais il est important d'harmoniser ce qui peut l'être, de manière à pouvoir comparer correctement leurs pratiques et leur efficacité. La balle est dans le camp du législateur, mais aussi des associations.

QUELQUES CONSEILS POUR DONNER EN TOUTE QUIÉTUDE

Informez-vous avant de faire un don

Si l'appel au don vous semble lacunaire, allez jeter un œil sur le site de l'association. Notre enquête montre qu'ils sont généralement très complets. Vous pouvez également consulter le site de l'AERF, l'Association pour l'Ethique dans la Récolte de Fonds (<http://www.vef-aerf.be/>) ou celui de DonorInfo (<http://www.donorinfo.be/>), un site créé à l'initiative d'une personne privée qui fournit une information claire et objective sur 180 organisations actives en Belgique ou ailleurs.

Quatre questions à se poser :

Quelles sont les missions de l'organisation ? Rend-elle suffisamment compte de ses activités et de ses finances ? De quels contrôles fait-elle l'objet ? L'accès aux informations est-il aisé ?

Soyez fidèle à quelques organisations

En optant en plus pour l'ordre permanent, vous évitez les envahissants courriers de relance, par ailleurs très coûteux pour l'association que vous soutenez.

Demandez à ce que vos données ne soient pas échangées

Il arrive que des associations partagent leurs fichiers de donateurs. Vous avez le droit de vous opposer (dans le formulaire de don ou par courrier) à ce que vos données voyagent d'une organisation à l'autre, pour ne pas être assailli de courriers inutiles.

Deux garde-fous : l'agrément fiscal et l'AERF

En donnant aux associations disposant de l'agrément, vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale (pour les dons de minimum 30 €). En plus vous avez l'assurance qu'elle fait l'objet d'un contrôle de l'Etat et que ses frais de fonctionnement ne dépassent pas 20% de ses ressources. Quant aux organisations faisant partie de l'AERF, elles s'engagent à respecter une série de bonnes pratiques en matière d'éthique et de transparence, sans toutefois qu'il soit question de garantie absolue. ▲

L. Buelens, P. Delefortrie et C. Rousseau